

Lettre de Sonia 1/12/2019

J'ai commencé mon dimanche matin par la lecture de la plaque tournante, et une fois n'est pas coutume, je voudrais réagir sur un point.

J'ai bien aimé l'article qui évoque un lieu un peu alternatif et chaleureux pour les gosses, mais je voudrais revenir sur la banalisation parfois nocive et mal à propos de l'utilisation des acronymes, et particulièrement celui de MNA ou de MIE. Même si l'ensemble des lecteurs et lectrices de la plaque tournante savent de qui on parle lorsqu'on évoque ces 3 lettres, pour moi, c'est comme si on les désignait par un numéro, qu'on mettait un raccourci sur ce qu'ils elles sont et sur leur trajectoire. D'ailleurs, déjà l'Administration a réussi à imposer dans le langage social courant la notion de mineur.e.s non accompagné.e.s en lieu et place de mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s. Or les mots ont un sens et je trouve la dénomination désormais usitée "gentille", "polissée" qui tente de masquer la réalité. En effet, il.elle.s ne sont pas juste "non accompagné.e.s", il.elle.s sont généralement complètement isolé.e.s sur le territoire sauf à retrouver des compagnons de route, à se regrouper au fil des rencontres ou à être victime d'un réseau de traite des êtres humains. Par ailleurs, le mot étranger a me semble-t-il toute son importance, car il vient dire quelque chose de leur parcours, de leur histoire... Il.elle.s viennent de loin, il.elle.s reviennent d'un voyage parfois très long, aux multiples dangers qu'il.elle.s ont du affronter, laissant derrière eux.elles leur famille...

Personnellement, je préfère parler d'enfants isolé.e.s étranger.ère.s, ou de mineur.e.s et jeunes majeur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s, car pour moi, ce n'est pas parce qu'on a 18 ou 21 ans qu'on est plus en droit de pouvoir être aidé.e, abrité.e, accompagné.e...

C'est justement le discours et les politiques ambiantes qui font une différence entre mineur.e.s et jeunes majeur.e.s, laissant sur le carreaux les seconds, sur une évaluation/enquête biaisée, malsaine, résidant sur des quotas et enveloppe budgétaire trop restreinte pour faire face à l'ampleur des besoins réels.

Il y a des jeunes en France qui vont en prison pour escroquerie à l'aide sociale à l'enfance parce qu'il.elle.s ont été évalué.e.s majeur.e.s alors qu'il.elle.s ont bénéficié d'aides destinées aux mineur.e.s. Je trouve cela inadmissible, scandaleux.

Déjà, il est parfois extrêmement subjectif de déterminer si un.e jeune est mineur.e ou majeur.e. Le premier critère repose souvent sur l'apparence physique, or c'est une grosse première source d'erreur. Parfois, je reçois des jeunes dans mon bureau d'éducatrice qui sont français.e.s, donc avec des papiers certifiés et il m'arrive très souvent de me dire, "tiens lui, il fait beaucoup plus que son âge" ou au contraire "jamais j'aurais cru qu'il puisse avoir 18 ans". Tout cela dépend de tellement de choses. Parfois le vécu du voyage fait grandir plus vite.

Ensuite, il a aussi ce problème du fichier biométrique qui est aussi faussé, car il permet à la préfecture de déclarer immédiatement un.e jeune majeur.e au moment où le jeune vient pour déposer ses empreintes digitales et salivaires. En effet, elle a accès au fichier adulte visabio qui permet immédiatement de savoir si le ou la jeune s'est déclaré.e majeur.e lors de son voyage, ce qui suffit à déterminer son âge. Or il faut savoir que pour voyager par avion par exemple les mineur.e.s n'ont d'autre choix que de se faire passer pour des majeur.e.s, à l'aide de faux papiers.

Bref, je ne vais pas passer sur l'ensemble des critères. Je voulais juste dire que de toute façon, si un.e majeur.e se fait passer pour un.e mineur.e, ce n'est pas par gaité de cœur mais bien parce que il.elle a besoin d'aide et que rien n'est prévu pour les 18-30 ans.

Ce n'est pas si simple pour quelqu'un qui se sait majeur de dissimuler son âge et son identité pour accéder à de l'aide. Il faut notamment être en capacité d'accepter les règles des lieux d'hébergement réservés aux moins de 18 ans.

Or ce n'est pas en les excluant du dispositif, sur des critères subjectifs qui travestissent le système qu'on a gagné quelque chose.

C'est en créant une relation éducative inscrite dans le temps qu'on peut petit à petit accéder à l'histoire d'un.e jeune et pouvoir trouver le lieu qui lui soit adapté. Encore faut-il que les pouvoirs publics nous donnent les moyens d'accueillir dignement chacun.e en fonction de son âge et de sa problématique, ce qui est loin d'être le cas.

J'en rajoute une couche, pour dire, que sur le plan pénal, les mineur.e.s et jeunes majeur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s sont victimes d'une politique pénale particulièrement répressive et discriminatoire, faisant bien souvent l'objet de procédures accélérées, aboutissant rapidement à un enfermement en centre fermé (et pas CEF, surtout que ces structures malgré la bonne volonté des équipes qui travaillent dedans, n'ont rien d'éducative, donc ne pas passer par l'acronyme permet de ne pas reprendre la dénomination exacte) ou en prison.

Il faut savoir qu'au tribunal pour enfants se Paris, plus de 50% des déferrements de mineur.e.s concernent des enfants isolé.e.s étranger.ère.s. Il.elle.s représentent plus de 40% des enfants enfermés à Fleury merogis.

Il.elle.s sont le plus souvent interpellé.e.s sur des délits de subsistances, des trafics de stupéfiants (usages et ventes), ou tout en sachant qu'il.elle.s sont au prise dans des trafic d'êtres humains soit-disant pour les "protéger"... "au moins en prison, il.elle.s ont un toit" se disent certain.e.s magistrat.e.s bien pensant.e.s.

Le projet de code de justice pénale des mineurs qui a été présenté en conseil des ministres le 11 septembre dernier sans débat, ni concertations et qui doit être validé par le parlement avant le printemps ne changera rien à cette politique. Au contraire, les procédures rapides sont assouplies et certain.e.s dispositions sur la représentation de ces enfants en audience leur sont fortement défavorables. Il y a urgence à se mobiliser contre ce projet.

Vous pouvez signer la pétition

<https://www.change.org/p/madame-la-ministre-de-la-justice-ordonnance-de-45-pour-une-justice-des-enfants-%C3%A9ducative-et-bienveillante>

Et participer aux actions de lutte contre ce projet en suivant le #JusticeDesEnfants.